

APPEL À CANDIDATURE

Votre
engagement
compte !

Participez à la vie démocratique de votre commune !

La commune doit mettre en place sa
commission de contrôle des listes électorales
à la suite du renouvellement municipal de 2026.



1 À quoi sert cette commission ?

La commission est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale de la commune.

Elle peut notamment :

- ✓ Examiner les **recours administratifs** concernant les décisions d'inscription ou de radiation ;
- ✓ Contrôler la régularité de la liste électorale ;
- ✓ Dans les conditions prévues par le code électoral, procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur ;
- ✓ Examiner ces situations de manière **indépendante**, dans le respect de la **procédure contradictoire** lorsqu'une radiation est envisagée.



La commission se réunit au moins **une fois par an** et également avant chaque scrutin, entre le 24^e et le 21^e jour précédant celui-ci.

2 Quelle est sa composition pour Argens-Minervois ?

La commune comptant moins de 1 000 habitants, la commission comprend **3 personnes** :

Membre	Qui le désigne ?	Particularité
 1 conseiller municipal	Désigné selon l'ordre du tableau parmi les conseillers prêts à participer	 Le maire et les adjoints ne peuvent pas siéger à ce titre.
 1 représentant de l'administration	Préfet	Ce n'est pas la commune qui le choisit.
 1 représentant du tribunal judiciaire	Président du tribunal judiciaire	Ce n'est pas la commune qui le choisit.



Cette composition résulte de l'article L.19 du Code électoral dans sa rédaction applicable depuis le renouvellement général de 2026.



Point important :

le conseil municipal ne choisit donc directement qu'un seul membre : le conseiller municipal. Les deux autres membres sont désignés respectivement par le préfet et par le président du tribunal judiciaire. Les membres sont ensuite nommés par arrêté préfectoral pour six ans.



Vous souhaitez candidater ?

Votre candidature est à envoyer

jusqu'au 31 octobre 2026 inclus



par mail en mairie
avec copie de votre **pièce d'identité**.

Ensemble,
contribuons à la
qualité de nos listes
électorales !

